

+

Membres en exercice	11
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	7
Contre	1

COMMUNE DE MARVAL
Haute-Vienne
Séance du Conseil Municipal
du 17 octobre 2025
Délibération n° 64/2025
portant sur le fonctionnement de l'éclairage public

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 17 octobre 2025 à 14h30, selon convocation en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.
Présents : Dominique BERTRAND – Sylvain CASSORE - Rachel HAAG – Pierre HACHIN – Edith LEGER - Marie LINET – Renée PIRONNET- Jérôme SUET.
Absentes excusées : Léa BLANC-BRIAND - Carole RELAND.
Absent : Pierre MANDON

Vu la délibération n°15/2024 du 1^{er} mars 2024 confirmant le choix du Conseil Municipal de diminuer l'éclairage public nocturne, il convient d'en clarifier le fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'établir un protocole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que l'éclairage public fonctionnera de la façon suivante :

- Coupure de 22h à 6h sauf sur les lieux dits de La Lisonne, La Faurie, La Lardie, Mouriol, Le Puy, Le Petit Lage et Milhaguet (lampadaire n°040010) où les lampadaires fonctionneront à 100% entre l'allumage et 22h puis avec un détecteur de présence ;
- L'éclairage du parking de la salle polyvalente sera maintenu lors des manifestations ;
- Coupure estivale entre le 31 mai et le 31 août.

Marie LINET,
Secrétaire de séance

Fait à MARVAL, le 20 octobre 2025
Pierre HACHIN
Maire

